

Compte administratif 2016 – Conseil municipal du 26 juin 2017

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt des comptes de la commune de l'exercice écoulé. Il intervient en deux temps :

- Le vote du compte de gestion produit par le comptable public avant le 1^{er} juin ;
- Le vote du compte administratif présenté par Monsieur le Maire qui retrace l'exécution du budget et constate les résultats dégagés par chacune des sections.

Il appartient ensuite au Conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement :

- En priorité, au financement du besoin de la section d'investissement composé du déficit constaté auquel se rajoute le montant des restes à réaliser ;
- Pour le reliquat, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire à la section d'investissement au compte 1068.

1) L'exécution budgétaire 2016 du budget principal

a) Synthèse du grand équilibre

Le résultat de clôture 2016 est sensiblement celui annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires pour 2017. En effet, si un déficit de 4,21 millions d'euros avait été estimé en novembre 2016, ce dernier s'élève en réalité à un peu plus de 4 millions d'euros.

Les grands équilibres peuvent se résumer dans le tableau qui suit. Toutefois, il vous est proposé deux colonnes pour l'exercice 2016, ce dernier ayant été marqué par la mise en place d'une nouvelle méthode comptable pour l'enregistrement de la contribution au redressement des finances publiques¹. Ainsi, et pour assurer une continuité dans la comparaison entre les exercices, une colonne « 2016 retraité » vous donne l'exécution telle qu'elle aurait été sans cette nouvelle procédure.

<i>En millions d'euros</i>	2015	2016	2016 retraité	Evol 15 – 16 en %	Evol 15 – 16 retraité
Produits réels de fonctionnement hors cessions (A)	20,17	20,35	19,99	0,9 %	- 0,9 %
Charges réelles de fonctionnement (B)	16,06	16,29	15,93	1,4 %	-0,8 %
Épargne brute (C = A – B)	4,11	4,06	4,06	-1,2 %	-1,2 %
Remboursement du capital de la dette (D)	1,16	1,18	1,18	1,7 %	1,7 %
Épargne nette (E = C – D)	2,95	2,88	2,88	- 2,3 %	- 2,3 %
Recettes réelles d'investissement (hors chapitre 16 et 1068) + cessions (F)	1,82	1,07	1,07	- 41,2 %	- 41,2 %
Dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16) (G)	3,03	8,02	8,02	164,7 %	164,7 %
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>2,97</i>	<i>7,97</i>	<i>7,97</i>	<i>168,3 %</i>	<i>168,3 %</i>
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + F - G)	1,74	- 4,07	- 4,07	- 333 %	- 333 %
Encours de la dette au 31/12 (I)	7,12	5,93	5,93	- 16,7 %	- 16,7 %
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>(en années)</i>	1,7	1,5	1,5	- 11,7 %	- 11,7 %

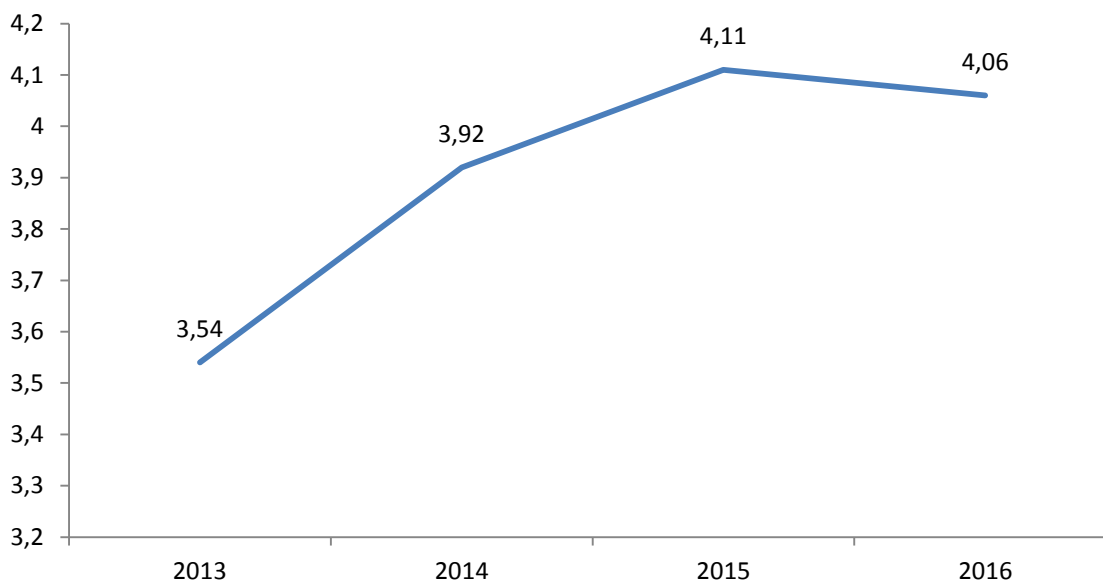
L'exercice 2016 voit les recettes de fonctionnement (*hors cession des immobilisations*) augmenter. Mais la nouvelle méthode comptable appliquée pour le traitement de la contribution au redressement des finances publiques masque finalement une autre réalité : l'impact de la mesure sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. En effet, en comparant les exercices 2015

¹ Pour mémoire : l'arrêté du 21 décembre 2015 a créé un nouvel article en dépense de fonctionnement (le 73916) qui enregistre la contribution au redressement des finances publiques alors qu'auparavant, elle venait directement en déduction de la recette constatée au compte 7411 Dotation forfaitaire

et 2016 « retraité », celui-ci est bien visible, puisque les recettes réelles de fonctionnement diminuent de près de 1%. Le dynamisme économique ou démographique de la commune n'a donc pas suffi à compenser sur l'exercice le volume des mesures impactant la DGF et instaurées par l'État depuis 2014.

Autrement dit, la diminution des recettes réelles de fonctionnement impacte directement l'épargne brute de la commune² puisque l'exercice 2016 est marqué par une légère inflexion de son évolution.

Evolution de l'épargne brute entre 2013 et 2016 (en millions d'euros)



Elle reste toutefois à un niveau très satisfaisant pour la commune et permet d'envisager le financement des investissements de manière sereine.

Concernant les charges, elles sont en augmentation de 1,4 %. Là encore, l'impact de la nouvelle méthode comptable employée est réel puisque la comparaison des exercices 2015 et 2016 « retraité » nous montre une évolution inverse. En effet, elles seraient en baisse de 0,8 % si la contribution au redressement des finances publiques avait été enregistrée comme en 2015.

L'exercice 2016 est marqué par un important effort en matière d'équipements communal avec près de 8 millions d'euros réalisés, l'émergence de nouveaux courts de tennis rue du repos et la réhabilitation de la halle des sports ayant contribué de manière importante à l'atteinte de ce niveau.

La bonne santé financière de la commune a permis de financer ces équipements dans leur totalité sur les fonds propres de la collectivité. Autrement dit, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé. Le fonds de roulement de la commune s'établit ainsi au 31 décembre de l'exercice à 5,6 millions d'euros, contre 9,7 millions d'euros en 2015.

b) L'exécution de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à 20,37 millions d'euros en recettes et 17,13 millions d'euros en dépenses. L'exercice 2016 s'achève donc sur un excédent propre de 3,24 millions d'euros. Ajouté à l'excédent reporté 2015, le résultat global s'élève à 10,82 millions d'euros.

i. Les dépenses de fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 93 %, en amélioration par rapport à 2015 en ce qui concerne les mouvements réels (91 % pour mémoire).

² Excédent dégagé par la collectivité en fonctionnement pour financer le remboursement de la dette ainsi que ses investissements

Il se décompose par poste comme suit :

En millions d'euros

Dépenses 2016 (hors 023)*	Budget	réalisé	% réalisé
011 – Charges à caractère général	5,46	4,60	84 %
012 – Charges de personnel	9,38	9,10	97 %
65 – Autres charges de gestion courante	1,67	1,66	99 %
66 – Charges financières	0,16	0,13	84 %
67 – Charges exceptionnelles	0,04	0,03	86 %
014 – Atténuations de produits	0,76	0,76	100 %
022 – Dépenses imprévues *	0,05	0,00	0 %
Sous total dépenses réelles	17,52	16,29	93 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,84	0,84	99 %
Total dépenses de fonctionnement	18,36	17,13	93 %

* les chapitres 023 et 022 ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2015 est en hausse et elle est en partie imputable au traitement comptable de la contribution au redressement des finances publiques comme vu précédemment. En effet, sans ce nouveau dispositif, les dépenses afficheraient une baisse de 0,8 % pour les seuls mouvements réels.

En millions d'euros

Dépenses (hors 023)*	2015	2016	Evol 15 – 16
011 – Charges à caractère général	5,10	4,60	-9 %
012 – Charges de personnel	8,80	9,10	3 %
65 – Autres charges de gestion courante	1,57	1,66	5 %
66 – Charges financières	0,16	0,13	- 19 %
67 – Charges exceptionnelles	0,02	0,03	50 %
014 – Atténuations de produits	0,40	0,76	87 %
022 – Dépenses imprévues *	0,00	0,00	
Sous total dépenses réelles	16,07	16,29	1 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	1,11	0,84	- 24 %
Total dépenses de fonctionnement	17,18	17,13	-0,2 %

Les charges à caractères générales s'élèvent à 4,60 millions d'euros et voient leur niveau par rapport à 2015 diminuer fortement : - 9 %, soit près de 0,50 millions d'euros. Les principales évolutions de ce poste sont les suivantes :

- diminution de près de 0,10 millions d'euros des consommations d'eau : outre le fait que la commune n'ait pas fait face à des problèmes de fuite sur 2016, contrairement à 2015, les bénéfices des investissements réalisés, notamment en terme de forage, commencent à se ressentir,
- diminution de près de 0,13 millions d'euros des consommations d'énergie (gaz et électricité). Plusieurs facteurs expliquent leur réduction : le mode de gestion choisi par la commune pour l'électricité, notamment l'adhésion au groupement d'achat géré par le SIGERLY qui a fait réduire le coût des consommations électriques, mais également les travaux d'économies d'énergie entrepris dans les bâtiments communaux (notamment le changement des systèmes d'éclairage et des convecteurs dans les groupes scolaires Jean d'Azieu et Anne Frank),
- diminution du budget d'entretien de l'espace public : 2015 avait vu la réfection des allées du cimetière d'Azieu et du jardin de Gandil. Ces coûts uniques ne se sont pas reportés sur 2016 (0,04 millions d'euros),
- diminution du budget d'animation du service des sports de 0,03 millions d'euros : 2015 avait vu l'accueil sur la commune du Rhône Alpes Isère Tour. Ce coût n'a pas été reconduit en 2016,
- retraitement comptable de la participation versée à l'école privée Jeanne d'Arc : cette dépense relève du chapitre 65. Si ce transfert est neutre sur le budget de la commune, il représente toutefois une diminution nette pour le chapitre 011 de près de 0,12 millions d'euros,
- diminution du budget gardiennage des équipements de 0,05 millions d'euros,
- diminution de l'achat des produits d'entretien pour près de 0,02 millions d'euros.

Les charges de personnel sont en hausse de 3 % par rapport à 2015 et s'élèvent à 9,10 millions d'euros. Elles représentent près de 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Diverses causes expliquent cette évolution :

- l'augmentation du point d'indice (+0,6 % au 1^{er} juillet 2016),
- l'augmentation des cotisations sociales,
- le Glissement Vieillesse Technicité,

- le recrutement d'agents sur des fonctions d'encadrement importantes pour la commune et dont les postes étaient inoccupés en 2015 : Directrice Axe 1, Directeur Axe 4, Directrice des Ressources Humaines.

La consommation des crédits de ce poste est plus que satisfaisante puisque le taux de réalisation s'élève à près de 97 %.

Concernant le chapitre 65 regroupant notamment les subventions aux associations, les indemnités des élus ou les contingents ou participations obligatoires, le réalisé 2016 s'élève à 1,66 millions d'euros et est en augmentation de près de 5 % par rapport à 2016. Des modifications de méthode comptable expliquent notamment cette évolution, parmi lesquelles :

- le retraitement de la participation versée à l'école privée Jeanne d'Arc évoqué ci-avant et désormais imputée en 6558,
- les subventions versées au titre du logement social qui sont à compter de 2016 comptabilisées au chapitre 204 en investissement.

La commune a versé en 2015 un volume de 1,15 millions d'euros de subventions, dont près de 0,70 millions d'euros de subventions courantes aux associations et 0,44 millions d'euros au CCAS.

Le chapitre 66 relatif aux charges financières s'élève en 2016 à 0,13 millions d'euros. Il est en diminution puisque le coût naturel de la dette baisse au fur et à mesure des exercices et du remboursement effectué en capital, la commune n'ayant pas emprunté depuis 2010.

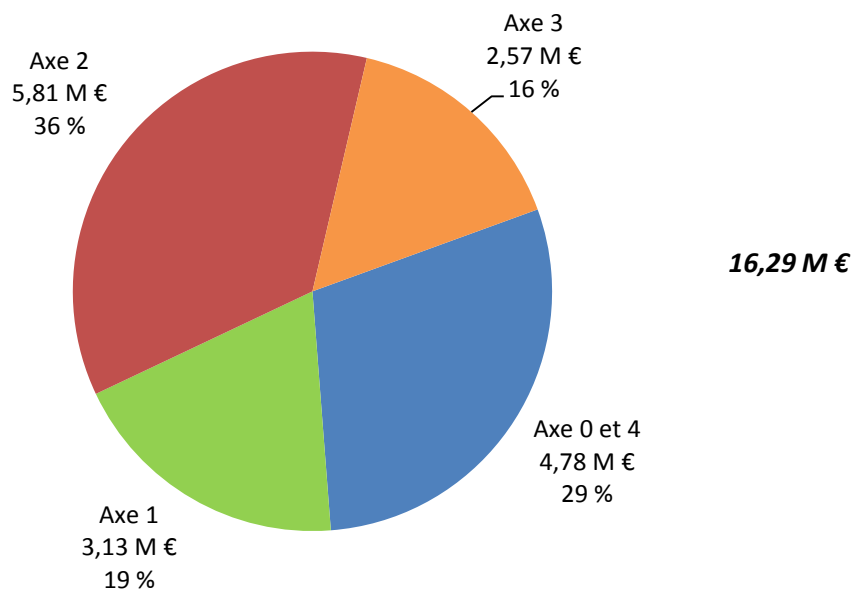
L'augmentation du réalisé 2016 par rapport à 2015 du chapitre 67 est principalement due à la comptabilisation des subventions exceptionnelles versées aux associations sur ce poste. Leur volume sur l'exercice est de près de 8 500 euros.

Le chapitre 014 comptabilise notamment le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Il est également en augmentation et celle-ci fait suite à la comptabilisation de la contribution au redressement des finances publiques qui s'élève à 0,36 millions d'euros. Le FPIC est quant à lui enregistré pour un montant identique à 2015, soit près de 0,40 millions d'euros.

Le chapitre des dépenses imprévues n'a pas fait l'objet d'utilisation en 2016.

Les dépenses de fonctionnement, par axe, sont réparties comme suit :

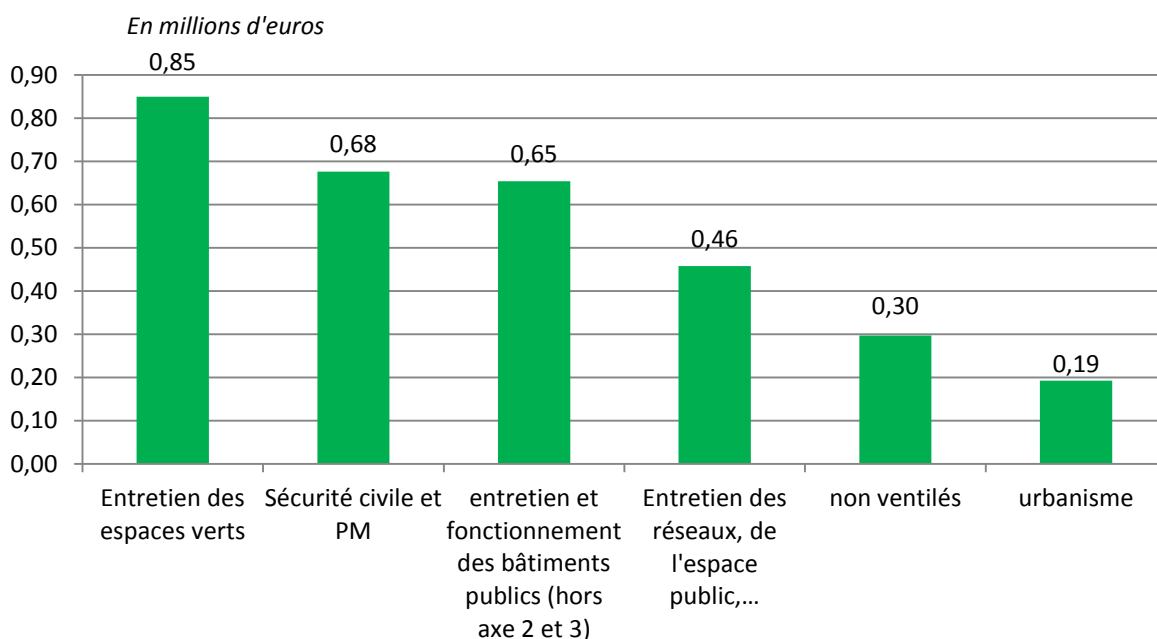
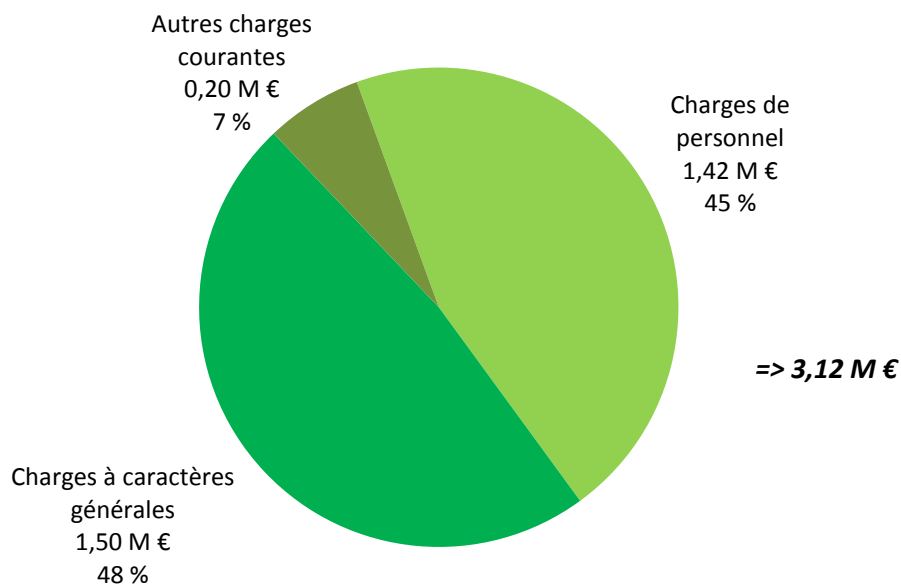
Section de fonctionnement - dépenses réelles :



Les dépenses de fonctionnement menées au titre de l'axe 2 représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016, avec près de 5,81 millions d'euros. Les axes 1 et 3 représentent respectivement 19 % et 16 %. Quant aux dépenses des services fonctionnels ou institutionnels, elles s'élèvent à 4,78 millions d'euros, soit près de 29 % des mouvements réels de fonctionnement.

Dépenses réelles de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 1

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement axe 1 par nature



Avec près de 0,85 millions d'euros, l'entretien des espaces verts est le volume de dépenses le plus important de l'axe 1 en 2016. L'exercice a notamment fait l'objet d'une réflexion sur la mise en place d'une gestion différenciée. Le but est de définir et rationaliser le niveau d'entretien à réaliser sur chaque espace vert sur les différents secteurs de la commune.

Le fonctionnement courant des bâtiments reste un poste important puisqu'il représente près de 0,65 millions d'euros en 2016. Le volume de fluides consommé se révèle plus faible et / ou moins onéreux. Par exemple, la commune a bénéficié sur l'année complète de la diminution du coût du KWh payé suite à la mise en place du groupement de commande dirigé par le SIGERLY et la fin des tarifs régulés pour les sites souscrivant à une puissance supérieure à 36 kVA. De plus, l'hiver 2015 - 2016, très clément, a fait diminuer le coût supporté en matière de chauffage.

La sécurité civile pèse quant à elle pour 0,68 millions d'euros dans les dépenses de fonctionnement 2016. La contribution au Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours s'est élevée à près de 0,20 millions d'euros, soit un montant stable par rapport à 2015. Le coût du service

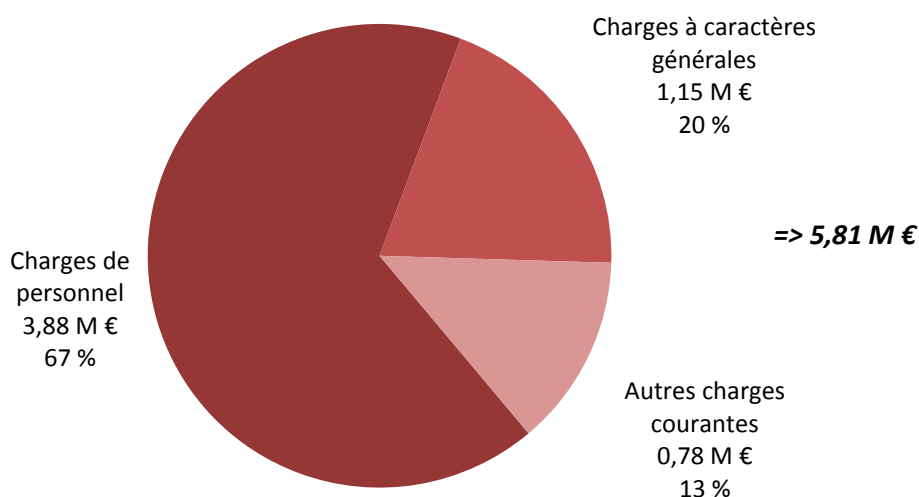
de la Police Municipale est quant à lui de près de 0,31 millions d'euros. Enfin, près de 0,14 millions d'euros ont été consacré au gardiennage des bâtiments.

L'entretien des réseaux (autres que ceux traités au sein des budgets eau potable et assainissement) et de l'espace public s'élève pour 2016 à près de 0,46 millions d'euros.

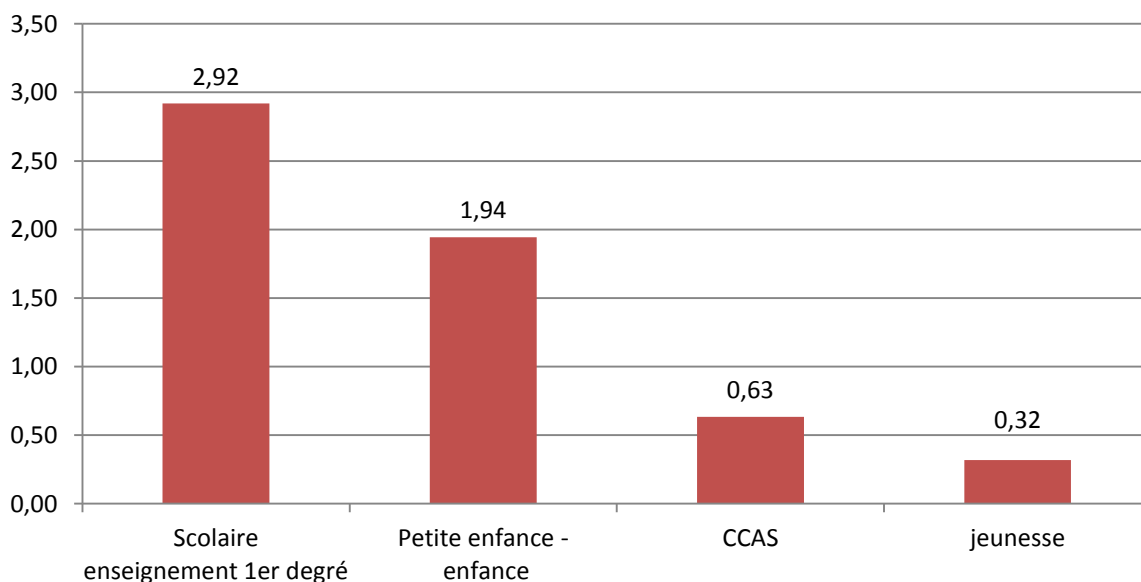
Le coût de fonctionnement du service urbanisme avoisine les 0,19 millions d'euros et concerne pour sa majorité les charges de personnel. Pour rappel, le traitement des subventions dédiées au logement social a été modifié et est imputé désormais en investissement au chapitre 204.

Dépenses réelles de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 2

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement axe 2 par nature



En millions d'euros



La politique éducative reste le premier poste de dépense de la commune en terme de fonctionnement avec près de 2,92 millions d'euros consacrés et composés pour les deux tiers de charges de personnel. La fourniture des repas scolaires pèse pour 0,34 millions d'euros, la participation à l'école Jeanne d'Arc pour 0,12 millions d'euros et l'acquisition des fournitures scolaires pour 0,04 millions d'euros.

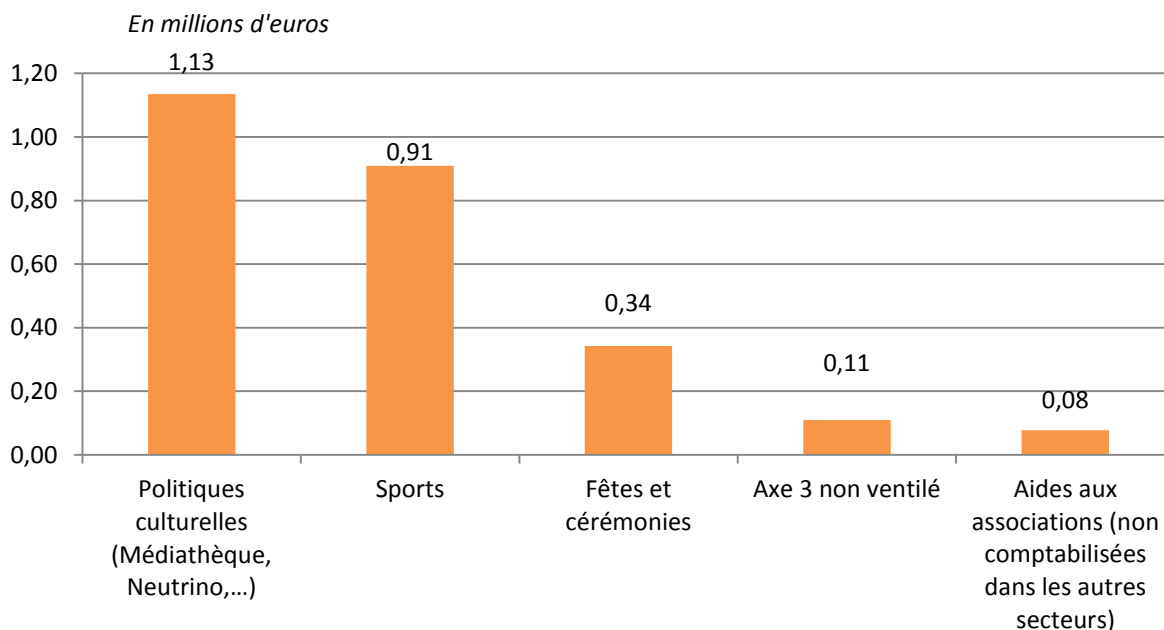
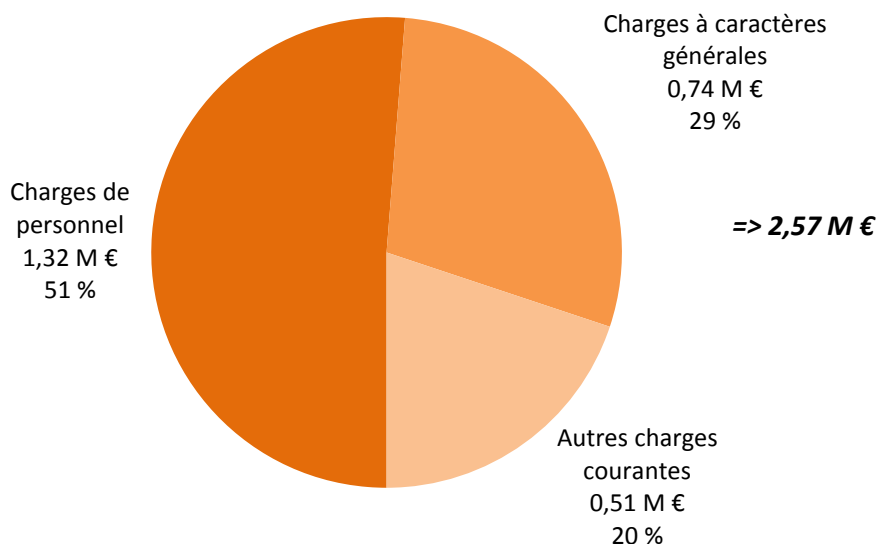
Le coût important des politiques menées en direction de la petite enfance et l'enfance révèle toute leur importance pour la commune. Il est de près de 1,94 millions d'euros en 2016 et comprend principalement des charges de personnel (1,5 millions d'euros). L'autre poste important est constitué des subventions versées au centre aéré la Galipette (0,10 millions d'euros) et au relais d'assistantes maternelles les mini pouces (0,10 millions d'euros).

L'action sociale se distingue notamment par le versement de la subvention au CCAS et la prise en charge dans le budget communal des charges de personnel des agents affectés à l'établissement, ces dernières étant remboursées pour leur volume annuel. En 2016, ces deux postes se sont respectivement élevés à 0,45 millions d'euros et 0,18 millions d'euros. La politique sociale globale de la commune a donc atteint un montant de 0,63 millions d'euros sur l'exercice écoulé.

Enfin, le volume de dépenses réalisé au titre de la politique jeunesse s'élève à près de 0,32 millions d'euros. L'année 2016 a notamment été marquée par la transformation du Conseil Municipal des Jeunes en Conseil Municipal des Enfants, afin d'adapter l'instance à l'absence plus fréquente des collégiens et la recentrer sur les écoliers de fin de premier cycle, toujours plus nombreux à se présenter.

Dépenses réelles de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 3

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement axe 3 par nature



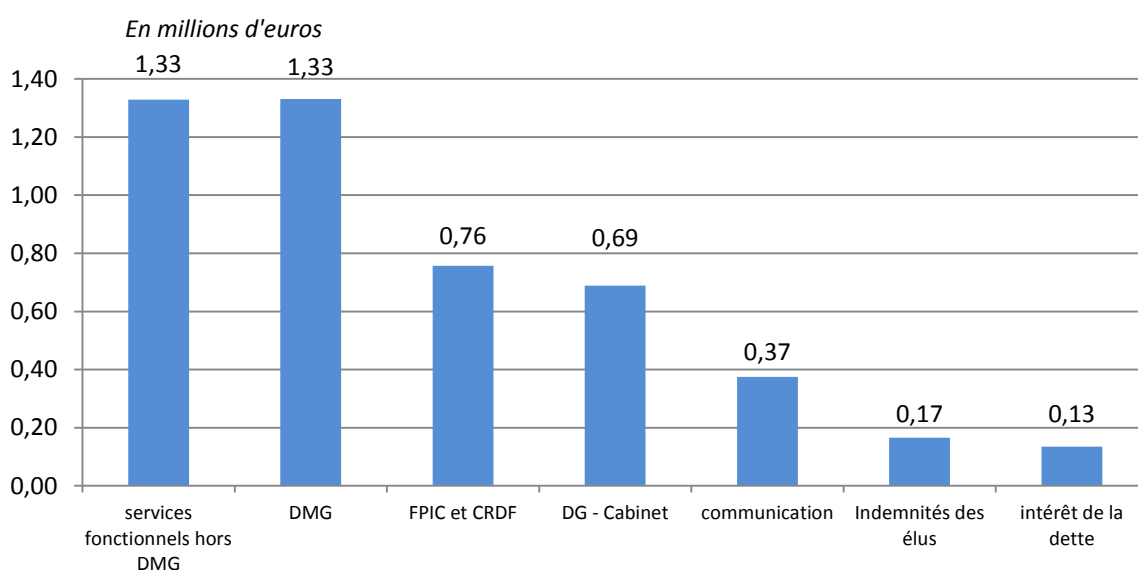
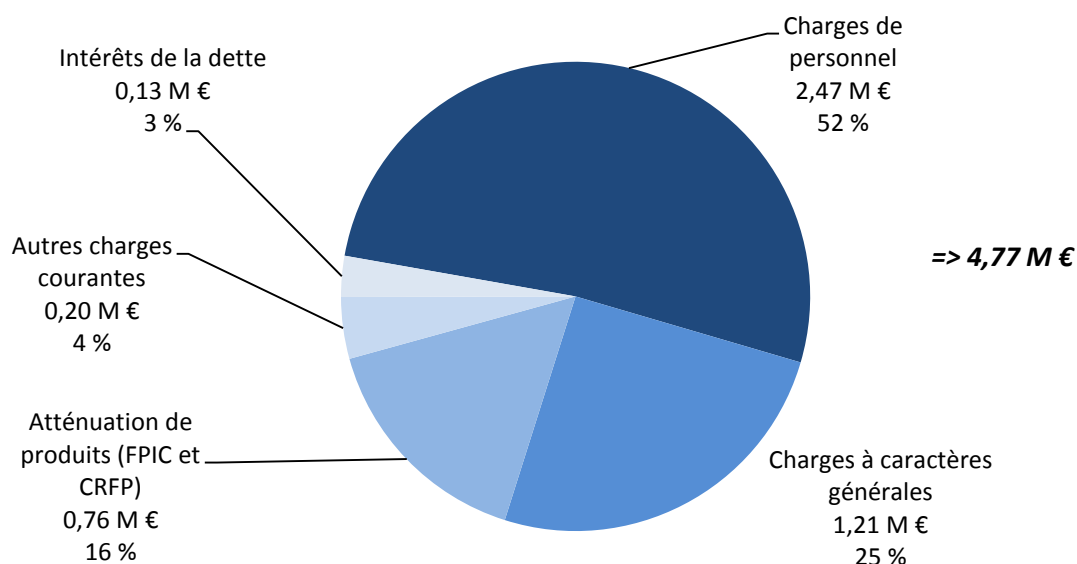
Le volume de dépenses 2016 consacré aux politiques culturelles équivaut à 1,13 millions d'euros, soit 7 % des dépenses réelles de fonctionnement. A l'intérieur de celui-ci, la médiathèque pèse pour 0,53 millions d'euros, les aides apportées à l'école de musique pour 0,35 millions (dont près de 0,02 millions d'euros sont remboursés à la commune puisque qu'ils concernent la mise à disposition d'un agent administratif à l'association). Enfin, l'action culturelle (Neutrino,...) représente un volume global de dépenses de près de 0,25 millions d'euros.

La politique sportive menée au sein de l'axe 3 représente près de 0,91 millions de dépenses de fonctionnement sur l'exercice. Le volume de subventions versées aux associations sportives est de 0,08 millions d'euros, équivalent à celui versé aux associations ne relevant ni des politiques menées au titre de l'axe2, sportives ou culturelles.

Les animations organisées par la commune représentent un budget de près de 0,34 millions d'euros. Outre les événements aujourd'hui récurrents comme les week-ends à la place, la commune a accueilli en 2016 la première étape du Fitdays, opération renouvelée en 2017.

Dépenses réelles de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 4

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement axe 4 par nature



ii. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 103 % et l'exécution par poste budgétaire se décline ainsi :

En millions d'euros

Recettes 2016 (hors 002)	Budget	réalisé	% réalisé
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1,31	1,48	113 %
73 – impôts et taxes	16,39	16,62	101 %
74 – Dotations, subventions et participations	1,68	1,78	106 %
75 – Autres produits de gestion courante	0,17	0,17	101 %
76 – Produits financiers	0,00	0,00	
77 – Produits exceptionnels	0,00	0,09	
013 – Atténuations de charges	0,10	0,19	194 %
Sous total recettes réelles	19,66	20,35	104 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,02	0,01	63 %
Total recettes de fonctionnement	19,68	20,36	103 %

L'évolution des recettes globales de fonctionnement par poste est la suivante :

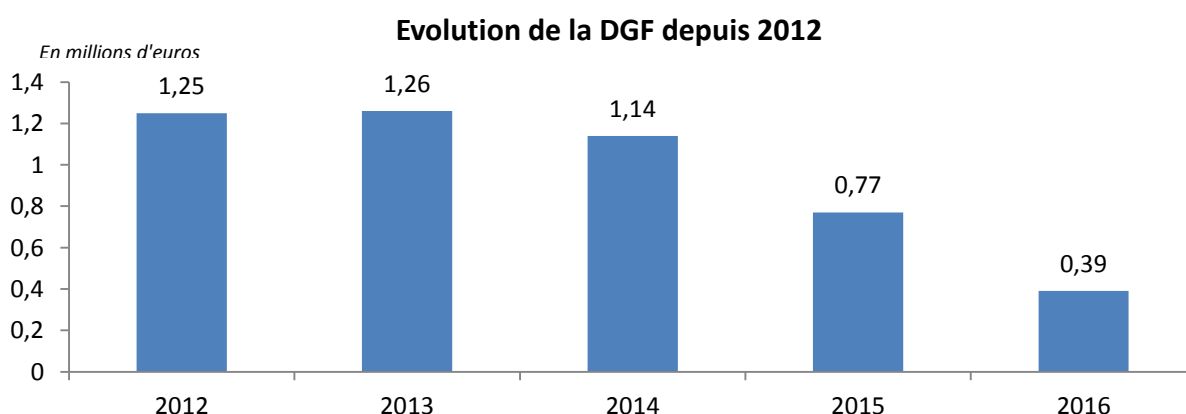
Recettes (hors 002)	2015	2016	Evol 15 – 16
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1,40	1,48	6 %
73 – impôts et taxes	16,41	16,62	1 %
74 – Dotations, subventions et participations	1,78	1,78	0 %
75 – Autres produits de gestion courante	0,21	0,17	- 19 %
76 – Produits financiers	0,00	0,00	11 %
77 – Produits exceptionnels	0,49	0,09	-82 %
013 – Atténuations de charges	0,30	0,19	-36 %
Sous total recettes réelles	20,62	20,35	-1 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,01	869 %
Total recettes de fonctionnement	20,62	20,36	-1 %

Le volume des recettes réelles de fonctionnement est en diminution par rapport à 2015 de 1 %, cette baisse étant atténuée par le traitement comptable 2016 de la contribution au redressement des finances publiques vu ci-avant.

La baisse s'observe principalement dans les produits exceptionnels et le volume de cession réalisé. En effet, ce poste était de 0,44 millions d'euros en 2015 contre 2 300 euros en 2016, les ventes d'immobilier initialement prévues en 2016 s'étant reportées sur 2017 (villas rue Hector Berlioz, rue des étangs, Boutasse,...).

Les compensations fiscales versées par l'État sont également en baisse de 0,03 millions d'euros et s'élèvent à 0,11 millions d'euros.

La DGF, en plus de la contribution au redressement des finances publiques, est impactée par l'écêtement pour 0,02 millions d'euros. Finalement, la diminution globale de celle-ci s'élève à 0,38 millions d'euros en 2016.



Toutefois, malgré ces diminutions, certains produits restent dynamiques. Celui de la fiscalité directe locale s'élève à 7,38 millions d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à 2015. Avec des taux constants depuis 2001, c'est l'évolution des bases fiscales, comprenant la revalorisation décidée par l'État en loi de finances, qui explique la hausse du produit fiscal.

La fiscalité reversée par la CCEL est constante : l'attribution de compensation s'élève à 8,03 millions d'euros et la Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 0,37 millions d'euros.

De plus, le financement CAF pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les activités périscolaires perçu en 2016 est en augmentation de près de 10 % et s'élève à 0,81 millions d'euros. Les produits directs versés par les familles pour les activités périscolaires est lui aussi sur la même évolution. D'un volume de 0,58 millions d'euros en 2015, il s'élève à 0,64 millions d'euros en 2016. Quant au produit versé par les usagers au titre de la petite enfance, il est de 0,33 millions d'euros.

Le chapitre des atténuations de charges, également en baisse en 2016, enregistre principalement les indemnités journalières versées par la sécurité sociale pour les arrêts maladies. Le volume des recettes reçues est de 0,19 millions d'euros en 2016, contre près de 0,30 millions d'euros en 2015³.

Les recettes issues des mises à disposition de personnel ou remboursement de frais ont été de près de 0,3 millions d'euros, dont près de 0,18 millions d'euros pour le personnel du CCAS et 0,04 millions d'euros pour le personnel mis à disposition de l'école de musique.

Enfin, la commune a perçu pour près de 0,17 millions d'euros au titre de la location de ses immeubles (patrimoine privé, antenne relais,...).

c) L'exécution de la section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 15,61 millions d'euros en recettes et 20,23 millions d'euros en dépenses. Le résultat propre de l'exercice est un déficit de 4,62 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter le déficit reporté de 0,51 millions d'euros, soit un résultat global équivalent à -5,13 millions d'euros.

i. Les dépenses d'équipement

L'exercice 2016 est marqué par un effort sans équivalent en matière d'équipement. En effet, la commune a investi en travaux, matériels, mobiliers ou fonciers pour un peu moins de 8 millions d'euros, soit près de 633 euros par habitant, lorsque la moyenne de la strate est proche de 366 euros.

A ce montant et pour illustrer l'exécution du budget, il y a lieu d'ajouter le volume de restes à réaliser qui concernent toutes les dépenses engagées mais qui n'ont pas fait l'objet de paiement au 31 décembre de l'exercice. Il s'élève à près de 1,89 millions d'euros.

Ainsi, la mobilisation des crédits d'équipement est proche de 9,87 millions d'euros, ce qui porte leur taux d'exécution pour 2016 à 90 %.

S'agissant des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AP / CP), elles se déclinent ainsi :

- **AP n°201401 Réhabilitation de la halle des sports**

Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
2 478 835,74 €	24 267,88 €	134 160,44 €	1 627 407,42 €	693 000 €

- **AP n°201402 Aménagement des tennis rue du repos**

Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
2 248 641,64 €	0 €	48 555 €	2 081 086,64 €	119 000 €

³ Le chapitre 013 avaient été impactées en 2015 par la comptabilisation d'indemnités journalières reversées à la commune qui concernaient des arrêts maladies constatés sur l'année 2014 pour près de 0,13 millions d'euros. Celles-ci n'avaient pas pu être enregistrées sur l'exercice correspondant.

- **AP n°201403 Maison de toutes les générations**

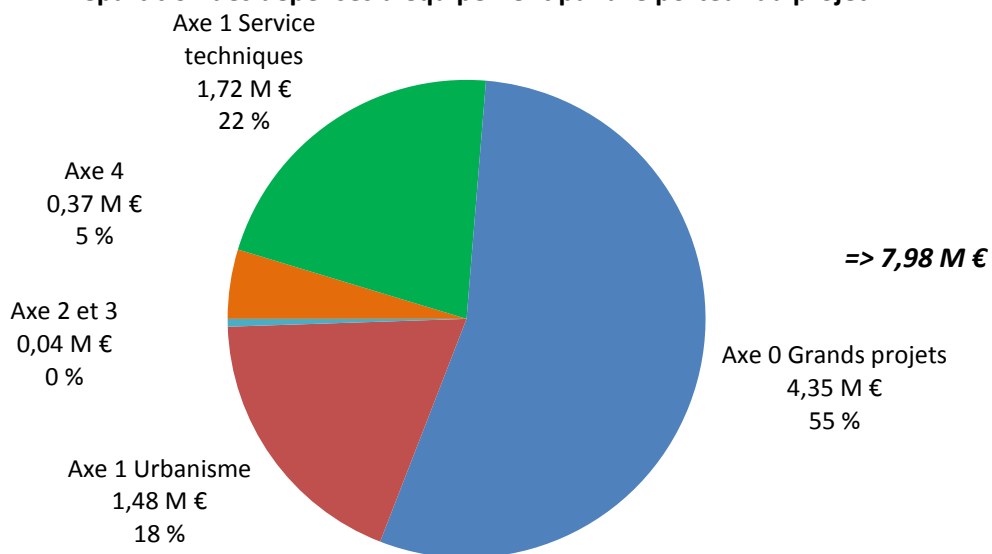
Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2 800 000 €	73 865,56 €	4 260 €	74 965,12 €	1 835 000 €	808 111 €	3 798,32 €

- **AP n°201501 Restructuration de l'église de Genas**

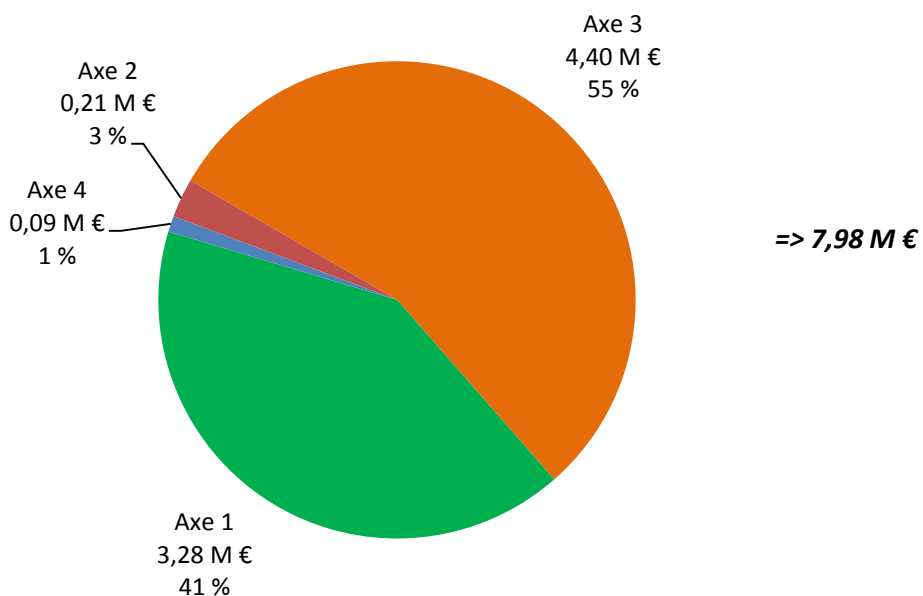
Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2 203 000 €	0 €	56 512,76 €	1 386 000 €	755 487,24 €	5 000 €

Par axe, l'effort en matière d'équipement de la commune est le suivant :

Répartition des dépenses d'équipement par axe porteur du projet



Répartition des dépenses d'équipement par axe destinataire



L'axe 3 représente plus de la moitié de ces dépenses en 2016, avec un effort conséquent envers les équipements sportifs avec notamment la réhabilitation de la halle des sports et la création de tennis couverts rue du repos (3,70 millions d'euros en 2016 pour ces deux opérations). Également, la commune a réalisé près de 0,07 millions d'euros d'investissement dans la salle polyvalente (remplacement des châssis des vestiaires, rénovation des sols de la salle 1 ou remplacement des pavés luminescents par des leds plus économes en énergie) et a créé « allée des anémones » un nouvel espace sportif de proximité pour un montant de près de 0,36 millions d'euros. Autre investissement important réalisé au titre de l'axe 3, il s'agit de la rénovation du Neutrino. Le volume de paiement pour l'opération s'élève à 0,11 millions d'euros sur l'exercice.

L'axe 1 représente près de 42 % des dépenses d'équipement 2016 avec près de 3,28 millions d'euros.

La commune a payé en 2016 des acquisitions importantes telles le tènement qui accueillera le futur jardin des murmures (0,8 millions d'euros). Concernant le futur square, près de 0,05 millions d'euros ont été dépensés en études préliminaires ou travaux préparatoires.

En termes d'accompagnement de voirie, a été versé à la CCEL en 2016 le solde du fonds de concours voté en 2015 pour l'aménagement de la rue Lamartine notamment (0,18 millions d'euros). Le volume dépensé sur le réseau d'eaux pluviales est de 0,15 millions d'euros, dont 0,13 millions d'euros pour la création du réseau rue de la Révolère.

Concernant les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, la commune en a financé près de 0,37 millions d'euros en 2016, dont 0,14 millions d'euros pour la salle des mariages et 0,14 millions d'euros pour la modification du câblage informatique de l'Hôtel de Ville.

L'exercice 2016 a également vu le déménagement du CCAS au 19 rue de la République. L'investissement pour la commune, consistant en l'aménagement du bâtiment sis 19 rue de la République, s'élève à 0,13 millions d'euros.

Concernant le parc de la Colandière, près de 0,17 millions d'euros ont été utilisés pour la rénovation des allées ou la reprise du réseau d'arrosage automatique.

De plus, près de 0,07 millions d'euros ont été consacrés à l'aménagement des espaces verts, avec la création d'aménagements paysagers sur la rue Lamartine notamment.

Autre opération importante dans l'aménagement de l'espace public de la commune, il s'agit de la place François GUIGARD. Ces travaux, consistant en la création de réseaux et d'une traversante douce, ont coûté, pour le seul exercice 2016, près de 0,19 millions d'euros, dont 0,04 millions d'euros au titre de la voirie pris en charge par la CCEL.

Concernant la rénovation de l'Église de Genas, 2016 a été consacré à la poursuite des études pour un montant de 0,06 millions, les travaux s'engageant en 2017.

Quant aux axes 2 et 4, ils ne représentent en 2016 respectivement que 3 % et 1 % des dépenses d'équipements.

Pour le premier, elles correspondent à :

- la poursuite des études pour la création de la Maison De Toutes les Générations (0,08 millions d'euros),
- l'entretien des bâtiments et l'équipement en matériel ou mobilier des écoles, des crèches et des secteurs enfance et jeunesse.

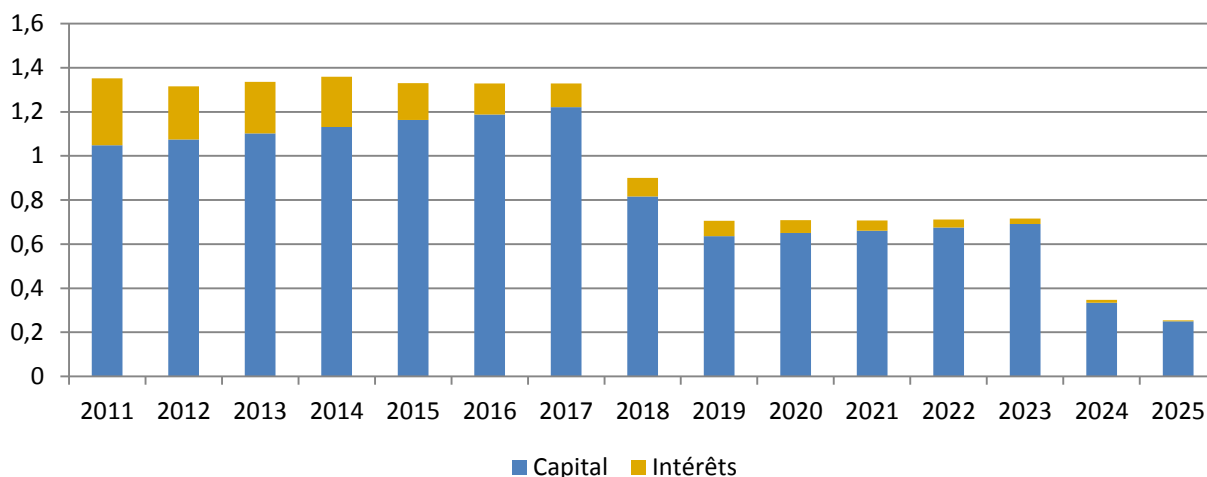
Pour le second, elles correspondent essentiellement à la modernisation des outils informatiques utilisés par la commune.

ii. L'endettement de la commune

Comme vu précédemment, la commune a une nouvelle fois financé en intégralité les investissements réalisés sur ses fonds propres. Autrement dit, aucun emprunt nouveau n'a été réalisé sur l'exercice.

Le stock de dette que la commune doit rembourser aux établissements bancaires est par conséquent en diminution et s'élève au 31 décembre à 5,9 millions d'euros. Le profil d'extinction de cet encours vous est rappelé dans le graphique ci-dessous :

En millions d'euros



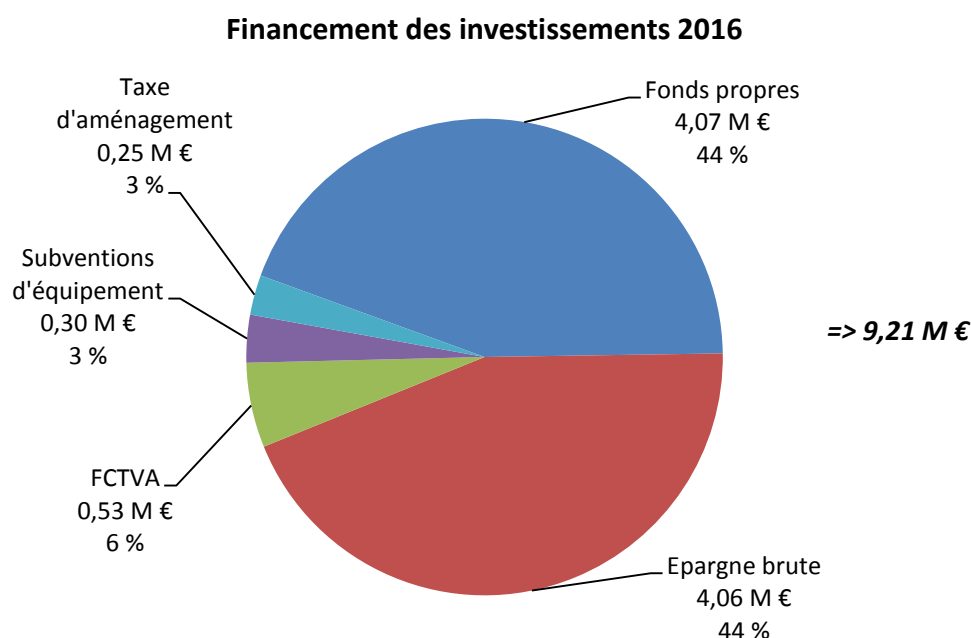
Le remboursement en capital a pesé sur le budget communal 2016 pour 1,18 millions d'euros et les intérêts de la dette pour 0,13 millions d'euros.

Enfin, le compte 16449, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, s'élève à 7,1 millions d'euros. Pour mémoire, il enregistre les écritures spécifiques à réaliser du fait de la nature des emprunts contractés par la commune (emprunt à option de tirage sur ligne de trésorerie) :

- en début d'année, la commune rembourse le capital dont elle n'a pas utilisé (compte 16449 dépenses). Elle bénéficie ensuite en cours d'année d'un droit de tirage sur le capital remboursé,
- en fin d'année, elle a l'obligation de consolider dans ces comptes le capital restant dû. Elle réalise à ce titre un tirage enregistré en recette (compte 16449).

iii. Le financement des investissements

Outre le financement par les fonds propres vu précédemment, la commune a perçu différentes recettes d'investissement. Leur volume est le suivant :



Le volume de FCTVA perçu par la commune est de 0,53 millions d'euros. Il s'agit du reversement effectué par l'État de la TVA payée par la Ville sur ses dépenses d'équipement de l'année N-1.

Concernant les subventions d'équipement, la commune a perçu en 2016 :

- un montant équivalent à 0,06 millions d'euros au titre des amendes de police,
- une participation de 0,04 millions d'euros des opérateurs immobiliers pour l'aménagement de la place François GUIGARD,

- des participations de 0,10 millions d'euros et 0,07 millions d'euros du Département du Rhône pour la réhabilitation de la halle des sports et pour l'aménagement des tennis couverts rue du repos.

Le volume de la taxe d'aménagement perçu par la commune en 2016 est quasiment identique à 2015, avec 0,25 millions d'euros.

Enfin, la CCEL a remboursé la commune pour les travaux de voirie effectué place François GUIGARD à hauteur de 0,03 millions d'euros. Le solde de l'opération sera appelé en 2017.

2) L'exécution 2016 des budgets annexes

a) Le budget annexe eau potable

L'exécution et les résultats 2016 du budget annexe eau potable peuvent être retranscrits comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2016	Evol 15 - 16 en %
Produits réels d'exploitation (A)	178	232	30,3 %
Charges réelles d'exploitation (B)	18	30	66,6 %
Épargne brute (C = A - B)	160	202	26,2 %
Remboursement du capital de la dette (D)	0	0	0 %
Épargne nette (E = C - D)	160	202	26,2 %
Recettes réelles d'investissement (hors chapitre 16 et 1068) (F)	202	111	- 45 %
Dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16) (G)	375	185	- 50,6 %
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>375</i>	<i>185</i>	<i>- 50,6 %</i>
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + F - G)	- 13	128	1 084 %

La section d'exploitation recouvre en recette la redevance communale reversée par le délégataire appliqué au volume d'eau distribué. Elle est en 2016 de près de 0,23 millions d'euros.

En termes d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0,19 millions d'euros et concernent les opérations suivantes :

- la reprise du réseau rue Lamartine pour près de 0,05 millions d'euros,
- le renouvellement de bornes incendies pour près de 0,05 millions d'euros,
- l'installation de bornes de puisage rue des frères Montgolfier et rue du château d'eau pour près de 0,02 millions d'euros,
- la création du réseau dans le cadre de l'aménagement de la place François GUIGARD pour près de 0,02 millions d'euros,
- des travaux divers pour près de 0,04 millions d'euros (solde viabilisation triangle du Dormont, réseau club house rugby, renouvellement de branchements plomb,...).

b) Le budget annexe assainissement

De manière synthétique, l'équilibre 2016 du budget assainissement est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2016	Evol 15 - 16 en %
Produits réels d'exploitation (A)	286	254	- 11,1 %
Charges réelles d'exploitation (B)	25	45	80 %
Épargne brute (C = A - B)	261	209	- 19,9 %
Remboursement du capital de la dette (D)	0	0	0 %
Épargne nette (E = C - D)	261	209	- 19,9 %
Recettes réelles d'investissement (hors chapitre 16 et 1068) (F)	150	24	- 84 %
Dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16) (G)	197	123	- 37,5 %
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>197</i>	<i>123</i>	<i>- 37,5 %</i>
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + F - G)	214	110	- 48,6 %

Le montant perçu par la commune au titre de la redevance communale s'élève à 0,254 millions d'euros. Il permet le financement des 0,12 millions d'euros dédiés aux travaux réalisés sur le réseau, dont :

- celui pour le club house du club de rugby pour 0,05 millions d'euros,
- l'élaboration du schéma directeur d'assainissement pour 0,03 millions d'euros,
- la création du réseau dans le cadre de l'aménagement de la place François GUIGARD pour 0,02 millions d'euros,
- des travaux divers pour 0,02 millions d'euros (solde de travaux antérieurs principalement).

c) Le budget des baux commerciaux

Le budget des baux commerciaux est peu volumineux. Son exécution 2016 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2016	Evol 15 - 16 en %
Produits réels d'exploitation (A)	36	28	- 22,2 %
Charges réelles d'exploitation (B)	38	30	- 21 %
Épargne brute (C = A - B)	- 2	- 2	0 %
Remboursement du capital de la dette (D)	0	0	0 %
Épargne nette (E = C - D)	- 2	- 2	0 %
Recettes réelles d'investissement (hors chapitre 16 et 1068) (F)	0	0	0 %
Dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16) (G)	4	0	- 100 %
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>- 100 %</i>
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + F - G)	- 6	- 2	- 66,6 %

La baisse des recettes d'exploitation constatée sur ce budget correspond à la perte du loyer annuel que représentait le local dit « la boutasse » avant sa reprise par la commune fin 2015. Concernant les dépenses, les 0,03 millions d'euros représentent l'indemnité de résiliation du bail pour la reprise du local place Jean Jaurès.

3) La conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion

Les instructions comptables M14 et M4 obligent à ce que l'arrêté des comptes produit par l'ordonnateur soit conforme avec le compte de gestion produit par le comptable. Les tableaux ci-après vous donnent la comparaison de ces deux documents par budget.

- **Budget principal :**

	Compte administratif	Compte de gestion
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	17 132 387,02 €	17 132 387,02 €
Recettes	20 369 391,36 €	20 369 391,36 €
Résultat propre à l'exercice	3 237 004,34 €	3 237 004,34 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	7 586 175,55 €	7 586 175,55 €
Résultat cumulé 2016	10 823 179,89 €	10 823 179,89 €
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	20 235 652,32 €	20 235 652,32 €
Recettes	15 618 931,68 €	15 618 931,68 €
Résultat propre à l'exercice	-4 616 720,64 €	-4 616 720,64 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	-517 550,06 €	-517 550,06 €
Résultat cumulé 2016	-5 134 270,70 €	-5 134 270,70 €

• **Budget annexe eau potable :**

	Compte administratif	Compte de gestion
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	115 975,65 €	115 975,65 €
Recettes	249 247,32 €	249 247,32 €
Résultat propre à l'exercice	133 271,67 €	133 271,67 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	493 911,34 €	493 911,34 €
Résultat cumulé 2016	627 183,01 €	627 183,01 €
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	202 900,89 €	202 900,89 €
Recettes	263 958,96 €	263 958,96 €
Résultat propre à l'exercice	61 058,07 €	61 058,07 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	128 665,69 €	128 665,69 €
Résultat cumulé 2016	189 723,76 €	189 723,76 €

• **Budget annexe assainissement :**

	Compte administratif	Compte de gestion
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	134 942,87 €	134 942,87 €
Recettes	268 207,62 €	268 207,62 €
Résultat propre à l'exercice	133 264,75 €	133 264,75 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	1 401 112,68 €	1 401 112,68 €
Résultat cumulé 2016	1 534 377,43 €	1 534 377,43 €
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	137 532,99 €	137 532,99 €
Recettes	113 575,35 €	113 575,35 €
Résultat propre à l'exercice	-23 957,64 €	-23 957,67 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	213 172,89 €	213 172,89 €
Résultat cumulé 2016	189 215,25 €	189 215,25 €

• **Budget annexe baux commerciaux :**

	Compte administratif	Compte de gestion
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	31 629,00 €	31 629,00 €
Recettes	28 259,71 €	28 259,71 €
Résultat propre à l'exercice	-3 369,29 €	-3 369,29 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	131 427,51 €	131 427,51 €
Résultat cumulé 2016	128 058,22 €	128 058,22 €
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	4 205,15 €	4 205,15 €
Résultat propre à l'exercice	4 205,15 €	4 205,15 €
Résultat reporté de l'exercice 2015	-2 576,15 €	-2 576,15 €
Résultat cumulé 2016	1 629,00 €	1 629,00 €

4) L'affectation du résultat

Les instructions comptables M14 et M4 obligent la commune à affecter le résultat excédentaire dégagé en fonctionnement à :

- en priorité à la couverture du besoin de financement équivalent au résultat de la section d'investissement auquel se rajoute le solde des restes à réaliser,
- pour le surplus, soit au maintien de cet excédent en section de fonctionnement, soit en une dotation complémentaire inscrite en réserve en section d'investissement.

Par budget, il est proposé l'affectation suivante :

Budget principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	10 823 179,89 €
Déficit de la section d'investissement (B)	5 134 270,70 €
Restes à réaliser 2016 solde (C)	1 821 251,10 €
Besoin de financement de la section d'investissement (D = B + C) => affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	6 955 521,80 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement (E = A - D) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	3 867 658,09 €

Budget annexe eau potable :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	627 183,01 €
Excédent de la section d'investissement	189 723,76 €
Restes à réaliser 2016	7 004,52 €
Solde positif d'exécution de la section d'investissement => affectation automatique au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	189 723,76 €
Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	627 183,01 €

Budget annexe assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	1 534 377,43 €
Excédent de la section d'investissement	189 215,25 €
Restes à réaliser 2016	14 700,44 €
Solde positif d'exécution de la section d'investissement => affectation automatique au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	189 215,25 €
Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	1 534 377,43 €

Budget annexe baux commerciaux :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	128 058,22 €
Excédent de la section d'investissement	1 629,00 €
Restes à réaliser 2015 (C)	0,00 €
Solde positif d'exécution de la section d'investissement => affectation automatique au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	1 629,00 €
Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	128 058,22 €